

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
solidaire

20/07/19
Le Directeur du Cabinet
de la Secrétaire générale

Bertrand MULLARTZ

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature
Direction de l'eau et de la biodiversité

Arrêté du **25 FEV. 2019**

**portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du parc national
des Calanques**

NOR : TREL1900997A
(Texte non paru au journal officiel)

Le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu le code de l'environnement, notamment son article R. 331-26 ;

Vu le décret n°2012-507 du 18 avril 2012 modifié créant le parc national des Calanques,
notamment son article 24,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'établissement public du parc national
des Calanques à compter de la date de la signature du présent arrêté :

1° Au titre des neuf représentants de l'Etat

a) Sur proposition des ministres concernés :

– Le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, représentant du ministre de
l'intérieur ;

– Le commandant de la zone Terre Sud, représentant du ministre de la défense ;

b) Le préfet maritime de la Méditerranée ;

c) Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Provence-
Alpes-Côte d'Azur ;

d) Le directeur interrégional de la mer Méditerranée ;

e) Le directeur départemental des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône ;

f) Le directeur régional des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

g) Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

h) Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

2° Au titre des douze représentants des collectivités territoriales

a) Le maire de la commune de Marseille ;

b) Le maire de la commune de Cassis ;

c) Le maire de la commune de La Ciotat ;

d) Le maire de la commune de La Penne-sur-Huveaune, au titre des communes qui ont adhéré à la charte ;

e) Sur proposition du conseil municipal de la commune de Marseille ;

– Mme Laure-Agnès Caradec ;

– M. Didier Réault ;

f) Le président de la métropole Aix-Marseille Provence ;

g) Sur proposition de la métropole Aix-Marseille Provence :

Mme Monique Cordier, titulaire ; Mme Danièle Garcia suppléante ;

h) Le président du conseil régional de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

i) Le président du conseil départemental des Bouches-du-Rhône ;

j) Sur proposition du conseil départemental des Bouches-du-Rhône :

– M. Bruno Genzana, titulaire ; Mme Sylvie Carrega, suppléante ;

– Mme Sabine Bernasconi, titulaire ; M. Maurice Rey, suppléant.

3° Au titre des vingt-neuf personnalités

a) Le président du conseil scientifique de l'établissement public du parc national ;

b) Sur proposition du préfet des Bouches-du-Rhône :

– M. Bruno Marques, personnalité compétente en matière d'activités commerciales ou artisanales exercées dans le parc national ;

– M. Bernard Privat, personnalité compétente en matière d'activités commerciales ou artisanales exercées dans le parc national ;

– M. Djamel Boukhenifra, représentant des pêcheurs professionnels ;

– M. Jean-Claude Izzo, représentant des pêcheurs professionnels ;

– Mme Sylvie Cottin, représentante de la chambre de commerce et d'industrie de Marseille-Provence ;

– M. Olivier Santini, représentant de la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône ;

– Mme Servane Tarot, représentante d'associations de protection de l'environnement ;

– M. Benjamin Kabouche, représentant d'associations de protection de l'environnement ;

– Mme Catherine Piante, représentante d'associations de protection de l'environnement ;

– M. Bernard Amiel, personnalité compétente en matière de sports de nature ;

– M. Frédéric Di Meglio, personnalité compétente en matière de sports de nature ;

- M. Claude Fulconis, personnalité compétente en matière de sports de nature ;
- M. Bernard Hamel, personnalité compétente en matière de sports de nature ;
- M. Joseph Russo, représentant des pêcheurs amateurs ;
- M. André Bonnet, représentant des sociétés de chasse des communes concernées par le cœur du parc national ;
- M. Laurent de Buzonnière, représentant des propriétaires fonciers dans le cœur du parc national ;
- M. Pierre Yzombard, habitant du parc ;
- Mme Geneviève Canicave, représentante des associations de quartiers dans le parc national ;
- M. Jean-Marc Chapus, représentant des associations de quartiers dans le parc national ;

c) Personnalités à compétence nationale :

- Mme Armelle Jung, sur proposition du Conseil national de la protection de la nature ;
- M. Alexandre Gannier, sur proposition du Conseil national de la protection de la nature ;
- Mme Denise Bellan-Santini ;
- M. Pierre Aplincourt ;
- Mme Patricia Ricard ;
- Le directeur d'agence interdépartementale Bouches-du-Rhône – Vaucluse, sur proposition de l'Office national des forêts ;
- Le directeur du Conservatoire du littoral ;
- Le directeur de la délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse, sur proposition de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse ;
- Le responsable de l'antenne de façade maritime Méditerranée, sur proposition de l'Agence française pour la biodiversité.

4° En qualité de représentant du personnel : Jean Patrick Durand, titulaire ; Fabien Revest, suppléant.

Article 2

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 25.02.2019

Pour le ministre et par délégation
Le directeur de l'eau et de la biodiversité

T. VATIN